

Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget de 2016-2017 du Nunavut



Le 25 février 2016, le ministre des Finances, M. Keith Peterson, a déposé le **budget 2016-2017 du Nunavut**. M. Peterson a indiqué que le Nunavut devrait connaître un taux de croissance de seulement 1 % pour 2016 à la suite de la baisse des marchés mondiaux des matières premières. Les prévisions continuent de s'appuyer sur les moteurs de croissance de l'économie du Nunavut, soit l'industrie minière, le projet d'aéroport d'Iqaluit et la Station de recherche de l'Extrême-Arctique, ainsi qu'un certain nombre de projets. Le ministre a cependant souligné qu'il faudrait que l'économie croisse plus rapidement afin de créer des emplois aux jeunes Nunavummiut qui termineront leurs études sous peu.

Voici quelques-uns des faits saillants de ce budget :

- Aucune nouvelle taxe, aucun nouvel impôt ni aucun changement de taux ne sont annoncés.
- Un déficit d'exploitation de 11,1 millions de dollars est prévu pour 2016-2017, en contraste d'un excédent d'exploitation de 14,9 millions de dollars prévu pour 2015-2016.
- Le gouvernement demeure dépendant du fédéral pour l'essentiel de ses revenus (environ 85 %).
- Il est prévu que les recettes totales augmenteront de moins de 1 % tandis que les dépenses des ministères connaîtront une baisse d'environ 4 % par rapport aux estimations révisées de l'année précédente.
- On s'attend à ce que le PIB nominal augmente de 4,6 % et à ce que le PIB réel augmente de 1,2 %.

- Le taux de chômage demeure élevé au Nunavut, ayant atteint 15,9 % selon les statistiques de 2015, soit 2,1 % de plus qu'en 2014.
- Le ministère des Finances a entrepris un examen approfondi du régime d'imposition du Nunavut.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez consulter les documents budgétaires sur le site du [ministère des Finances](#).



Nous vous invitons à télécharger notre nouvelle application mobile :

Deloitte tax@hand

iOS
Android
BlackBerry

Notre équipe de spécialistes :

Bureau national

Heather Evans

Associée directrice canadienne, Fiscalité

heevans@deloitte.ca

416-601-6472

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale

abaker@deloitte.ca

416-643-8753



Deloitte

1, Place Ville Marie, bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » comme objet.